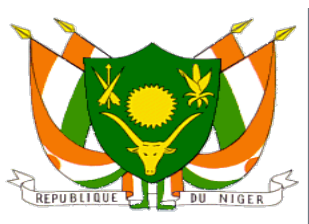


---

REPUBLIQUE DU NIGER  
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



CELLULE NATIONALE DETRAITEMENT  
DES INFORMATIONS FINANCIERES

**RAPPORT D'ACTIVITES  
DU TROISIEME TRIMESTRE 2024**

**OCTOBRE 2024**

---

---

## Sommaire

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
<b>I. ACTIVITES PRINCIPALES.....</b>	<b>4</b>
<i>I.1 Réception des déclarations d'opérations suspectes.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2 Traitement des déclarations d'opérations suspectes.....</i>	<i>6</i>
<b>II. ACTIVITES DE COOPERATION.....</b>	<b>7</b>
<i>II.1 Coopération internationale.....</i>	<i>7</i>
<i>II.2 Coopération régionale.....</i>	<i>7</i>
<i>II.3 Coopération nationale.....</i>	<i>8</i>
<b>III. ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES.....</b>	<b>10</b>
<i>III.1 Renforcement des capacités de la CENTIF.....</i>	<i>10</i>
<i>III.1 Renforcement des capacités des autres acteurs.....</i>	<i>12</i>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>18</b>

---

## INTRODUCTION

Au cours du troisième trimestre de l'année 2024, la CENTIF a poursuivi ses activités principales d'analyse et de traitement des déclarations de soupçons, ainsi que celles réalisées dans le cadre de la promotion de la coopération et du renforcement des capacités des principaux acteurs.

Sur cette base, au cours de ce trimestre, la CENTIF a reçu soixante-seize (76) déclarations d'opérations suspectes (DOS) provenant essentiellement des assujettis du secteur financier.

S'agissant de la promotion de la coopération, les activités réalisées durant ce trimestre ont concerné à la fois la coopération internationale, régionale et nationale.

Au titre de la coopération internationale, la CENTIF a échangé des correspondances avec les instances internationales spécialisées en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération (LBC/FT/P).

Concernant la coopération régionale, les CENTIF des pays membres de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) ont tenu le 17 septembre 2024, une réunion par visioconférence conduite par le Président de la CENTIF du Niger.

S'agissant de la coopération nationale, la CENTIF a organisé la première réunion du Forum des Responsables de Conformité des entreprises et professions Non Financières Désignées et des Organismes à But Non Lucratif (OBNL), le 4 septembre 2024, à Niamey.

Au titre des activités de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération, au cours du troisième trimestre de l'année 2024, la CENTIF a participé avec quatre (4) autres structures nationales, à un atelier régional de formation des formateurs sur la lutte contre le financement du terrorisme (LFT) organisé par le GIABA, du 29 juillet au 9 août 2024 à Dakar au Sénégal.

Elle a assisté l'Organisation des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) à animer un atelier national de formation et de sensibilisation sur les risques d'exploitation des OBNL à des fins de financement du terrorisme, du 13 et 15 août 2024, à Niamey au Niger.

---

La CENTIF a également organisé à Niamey, un atelier de formation en matière de LBC/FT/P, à l'attention des Experts fiscaux de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Le présent rapport retrace les activités réalisées par la CENTIF au cours du troisième trimestre de l'année 2024. Il est structuré en trois (3) parties dont la première porte sur les activités principales, essentiellement l'analyse et le traitement des déclarations d'opérations suspectes. La deuxième partie est consacrée aux actions de promotion de la coopération. La troisième partie concerne les activités de renforcement des capacités des acteurs.

---

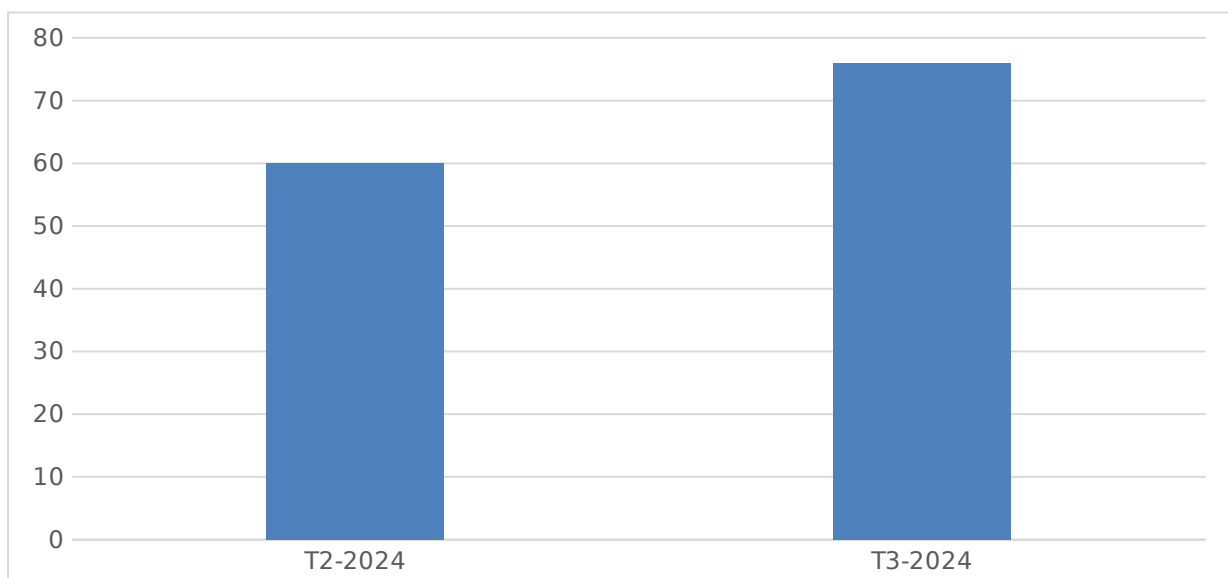
## I. ACTIVITES PRINCIPALES

### I.1 Réception des déclarations d'opérations suspectes

Au cours du troisième trimestre de l'année 2024, la CENTIF a reçu soixante-seize (76) déclarations d'opérations suspectes (DOS) transmises par les assujettis du secteur financier.

A titre de comparaison, le nombre de DOS émanant des assujettis est passé de soixante (60) au deuxième trimestre à soixante-seize (76) au troisième trimestre de l'année 2024, en hausse de 26,7 %. L'accroissement du nombre de DOS d'un trimestre à l'autre traduit la redynamisation des activités déclaratives des banques et établissements financiers. Ce résultat est le fruit des actions de sensibilisation et d'encouragement menées régulièrement par la CENTIF au cours des réunions trimestrielles du Forum des Responsables de Conformité du Secteur Financier. En outre, il est noté une amélioration significative de la qualité des DOS. Au regard de ces résultats positifs, la CENTIF devra poursuivre avec persévérance ces actions de sensibilisation et d'encouragement des Responsables de Conformité du Secteur Financier.

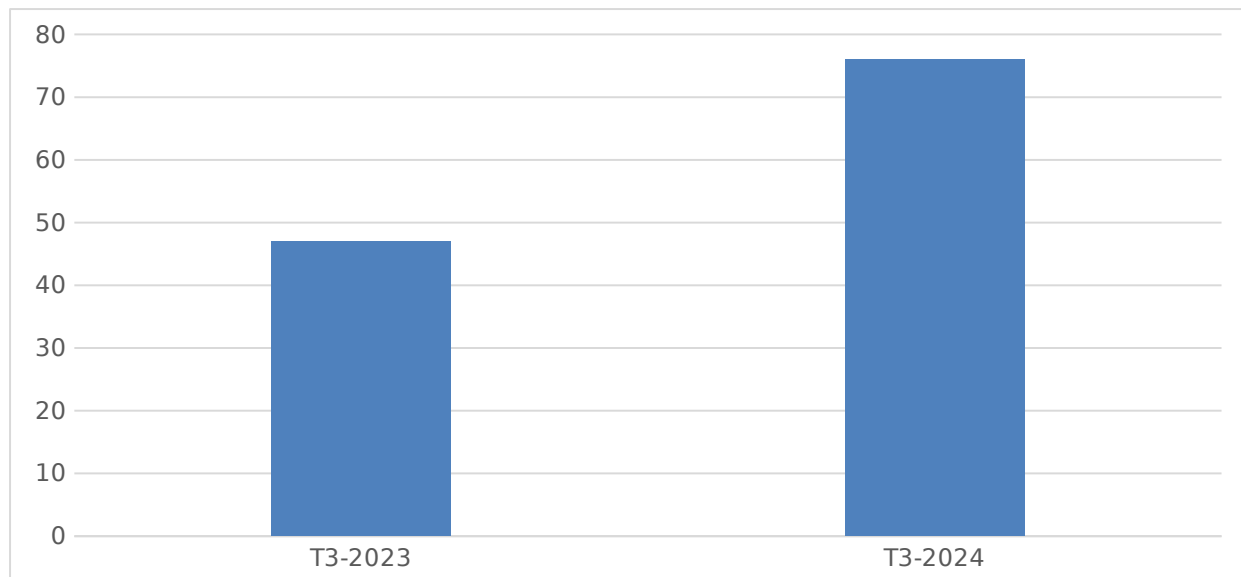
Graphique 1 : Evolution du nombre de DOS de T2- 2024 à T3- 2024



---

Comparé à celui de l'année précédente, le nombre de DOS s'est établi à soixante-seize (76) au troisième trimestre de l'année 2024, contre quarante-sept (47) un an plus tôt, soit un accroissement de 61,7 %, traduisant un regain de dynamisme des activités déclaratives des banques d'une année à l'autre. La CENTIF devra encourager les assujettis du secteur financier à poursuivre dans cette dynamique.

Graphique 2 : Evolution du nombre de DOS de T3-2023 à T4-2024



Par contre, la participation des sociétés nationales de transfert rapide d'argent, des agréés de change manuel, des organismes à but non lucratif (OBNL) ainsi que des entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) au processus d'amélioration des statistiques sur les DOS constitue un défi majeur pour la CENTIF. A cet égard, la CENTIF entend poursuivre ses activités de sensibilisation et de promotion de la coopération nationale ainsi que son approche participative qu'elle a toujours privilégiée dans la conduite de ses chantiers et dans l'organisation de ses différents ateliers de renforcement des capacités des acteurs.

En outre, la CENTIF a organisé le 4 septembre 2024, la première réunion du Forum des Responsables de Conformité des EPNFD et des OBNL. L'opérationnalisation de ce Forum devra favoriser une meilleure implication des EPNFD et des OBNL à la LBC/FT/P, à travers la mise en œuvre de leurs obligations de vigilance, singulièrement, leurs activités déclaratives.

---

Dans le même sillage, la CENTIF entend élargir le Forum des Responsables de Conformité du Secteur Financier aux agrées de change manuel.

Par ailleurs, le montant total des sommes mises en cause s'est chiffré à trente-six milliards quatre-vingt-neuf millions trois cent soixante-dix mille trois cent trente-trois (36 089 370 333) francs CFA. Les montants des sommes mises en cause varient de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quarante-sept (3 998 547) francs CFA à dix milliards soixante-dix millions huit cent huit mille cent quarante-deux (10 070 808 142) francs CFA. Les transactions suspectes déclarées portent sur des versements en espèces, des transferts de fonds et des virements.

## **I.2 Traitement des déclarations d'opérations suspectes**

Le traitement et l'analyse des dossiers requièrent la recherche d'informations complémentaires, tant au niveau national, qu'international. En effet, la recherche d'informations complémentaires permet à la CENTIF d'enrichir davantage les premières informations contenues dans les déclarations de soupçon, en vue d'effectuer des analyses bien pointues sur les DOS. A cela s'ajoutent des enquêtes de terrain, qui sont réalisées par ses services compétents, l'objectif étant de rassembler suffisamment d'indices de délits de BC/FT/P.

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2024, la CENTIF a adressé cinq cent trente-quatre (534) réquisitions auprès des assujettis, des autorités d'enquêtes et de poursuites ainsi qu'à d'autres administrations nationales. Suite aux réquisitions envoyées, elle a reçu trois cent trente-six (336) réponses.

Au titre des échanges d'informations liés aux opérations suspicieuses avec d'autres cellules de renseignement financier (CRF), la CENTIF a reçu une (1) demande d'informations provenant de la CENTIF d'un autre Etat membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Suite aux demandes d'informations étrangères, elle a transmis une (1) réponse à la demande d'informations de la CENTIF d'un autre Etat membre de l'UEMOA.

Au total, au cours du troisième trimestre de l'année 2024, la CENTIF a, sur la base des conclusions de ses analyses et traitements des DOS, procédé à la transmission de deux (2) rapports circonstanciés au Procureur de la République, à la dissémination d'un (01) dossier auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI),

---

pour indices de fraude fiscale, ainsi qu'au traitement de deux (2) saisines nationales et d'une (1) demande d'informations étrangère.

Le dossier disséminé à la DGI porte sur un montant de deux milliards sept cent soixante-dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-un mille neuf cent (2 779 781 900) francs CFA.

S'agissant des travaux en cours, à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2024, mille deux cent vingt-sept (1 227) dossiers, y compris les soixante-seize (76) DOS reçues au troisième trimestre, sont en cours de traitement par la CENTIF.

## **II. ACTIVITES DE COOPERATION**

Les activités réalisées au cours de ce trimestre ont concerné à la fois la coopération internationale, régionale et nationale.

### **II.1 Coopération internationale**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Assistance Technique de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), la CENTIF a échangé avec le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest de cette Institution. Ces échanges ont porté sur l'organisation d'un atelier national de formation et de sensibilisation sur les risques d'exploitation des OBNL à des fins de financement du terrorisme, à Niamey au Niger.

La CENTIF s'est également entretenue dans sa salle de réunion le 25 septembre 2024, avec une mission du Mécanisme intégré pour la Stabilité des Frontières en Afrique de l'Ouest. Ce Mécanisme dont le Secrétariat est basé à Dakar au Sénégal, est composé de trois organisations des Nations Unies : l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), l'ONUDC et l'Organisation des Nations Unies contre le Terrorisme (ONUCT). La mission s'est enquis des principaux défis auxquels se trouve confrontée la CENTIF dans ses efforts de LBC/FT/P. Elle a également recensé les besoins de la CENTIF en matière d'assistance technique et financière dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie Nationale de LBC/FT/P 2002-2024. La mission a en outre, saisi cette opportunité pour inviter la CENTIF à prendre part à l'atelier national de validation d'un rapport d'étude qu'elle organise à Niamey, le 26 septembre 2024.

---

Par ailleurs, la coopération internationale s'est poursuivie à travers des échanges de correspondances avec les instances internationales spécialisées en matière de LBC/FT/P.

## II.2 Coopération régionale

Les CENTIF des pays membres de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) (Burkina Faso, Mali et Niger) ont tenu le 17 septembre 2024, une réunion par visioconférence conduite par le Président de la CENTIF du Niger. Cette rencontre virtuelle s'inscrit dans le prolongement des deux réunions précédentes organisées également par visioconférence, dont le sujet principal est la question du maintien des CENTIF des pays membres de l'AES au sein du **Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA)**. En effet, le GIABA est l'Organisme Régional de Type GAFI (ORTG) pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest officiellement reconnu par le Groupe d'Action Financière (GAFI). En outre, il est l'Institution de la CEDEAO spécialisée en matière de LBC/FT/P. Or, la non appartenance de ces Etats à un ORTG les expose notamment au risque de leur inscription sur la liste noire du GAFI, des pays non coopératifs en matière de LBC/FT/P.

A l'issue des échanges, les CENTIF ont convenu d'élaborer un projet de correspondance officielle commune à l'attention du Directeur Général du GIABA, à soumettre à la signature de leurs Ministres de tutelle. Cette lettre devra faire ressortir clairement le souhait des pays membres de l'AES d'être maintenus au sein du GIABA, en sa qualité d'ORTG, dès la date de prise d'effet de leur sortie de la CEDEAO. En effet, les Statuts du GIABA permettent à un pays africain non membre de la CEDEAO d'y adhérer.

Par ailleurs, la CENTIF a continué sa coopération avec le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest, en sa qualité de Correspondante Nationale. A cet effet, elle a adressé des correspondances de réponses à des requêtes qui lui ont été transmises par cette Institution. Elle a également envoyé des lettres d'invitation à des structures nationales, en vue de la participation des représentants du Niger aux ateliers régionaux organisés par cette Institution.

---

### II.3 Coopération nationale

La CENTIF a organisé le 4 septembre 2024, la **première réunion du Forum des Responsables de Conformité des EPNFD et des OBNL**. Il est attendu de ce Forum dans un futur proche, une meilleure implication des EPNFD et des OBNL dans la LBC/FT/P, à travers la mise en œuvre de leurs obligations de vigilance, singulièrement, leurs activités déclaratives. Dans le souci de renforcer le professionnalisme des participants, la réunion s'est tenue sous la forme d'une session de formation et de sensibilisation sur la LBC/FT/P.

A cet égard, les thèmes ci-après, ont été présentés par la CENTIF :

- Note conceptuelle du Forum ;
- Notions de blanchiment des capitaux, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération ;
- Missions et attributions du service de conformité en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération (LBC/FT/P) dans une EPNFD ou un OBNL ;
- Article 64 de la Loi N° 2016-33 relative à la LBC/FT et fixation d'une échéance pour la désignation du déclarant de chaque EPNFD et OBNL.

Après chaque exposé, les participants ont posé des questions d'éclaircissement ou soulevé des préoccupations auxquelles l'équipe de la CENTIF a donné des éléments de réponses.

Au terme des travaux, les participants ont pris l'engagement de transmettre à la CENTIF les identités ainsi que les contacts téléphoniques et numériques de leurs déclarants/correspondants, dans un délai d'un mois au plus tard.

La coopération et la coordination nationales se sont poursuivies, notamment à travers des échanges d'informations entre les structures nationales impliquées dans la LBC/FT/P ainsi que dans la lutte contre les infractions sous-jacentes y relatives.

---

### **III. ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES**

Au cours du troisième trimestre de l'année 2024, la CENTIF a participé avec quatre (4) autres structures nationales, à un atelier régional de formation des formateurs sur la lutte contre le financement du terrorisme (LFT) organisé par le GIABA, du 29 juillet au 9 août 2024 à Dakar au Sénégal.

Elle a assisté l'Organisation des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) à animer un atelier national de formation et de sensibilisation sur les risques d'exploitation des OBNL à des fins de financement du terrorisme, du 13 au 15 août 2024, à Niamey au Niger.

La CENTIF a également organisé à Niamey le 19 septembre 2024, un atelier de formation en matière de LBC/FT/P, à l'attention des Experts fiscaux de la Direction Générale des Impôts (DGI).

#### **III.1 Renforcement des capacités de la CENTIF**

##### ***III.1.1 Atelier régional de formation des formateurs sur la lutte contre le financement du terrorisme***

Du 29 juillet au 09 août 2024, s'est tenue à Dakar (Sénégal), la deuxième session de formation de formateurs sur le Financement du Terrorisme à l'attention des pays francophone membre de l'Alliance des Etats du Sahel et du Sénégal. Organisée par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) en Collaboration avec le Centre de Formation Judiciaire du Sénégal et la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) du pays hôte, la formation a regroupé à l'hôtel Novotel de Dakar, les membres des CENTIF ainsi que plusieurs acteurs engagés dans la lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme dont les autorités d'enquête et de poursuite, les services d'enquête, de la douane et des impôts du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Sénégal.

La Formation vise à renforcer les capacités des acteurs précités en matière de formation des adultes dans le but de constituer un pôle de formateurs en mesure d'assurer une large diffusion des principes et méthodes de Financement du Terrorisme pour mieux contribuer à combattre ce fléau. En effet, la Lutte contre le Financement du Terrorisme constitue un enjeu crucial pour la sécurité des Etats au regard de la complexité et la dynamique des méthodes utilisées par les organisations

---

terroristes pour financer leurs activités qui imposent une synergie d'actions à travers une approche systémique.

De manière spécifique, il s'est agi d'initier les participants aux techniques d'enseignement basées sur l'andragogie et les doter d'outils et de documentations adaptés aux thématiques de Financement de Terrorisme.

C'est ainsi que plusieurs modules ont été développés par quatre (04) experts régionaux et internationaux du GIABA et du Groupe d'Action Financière (GAFI) imbus des questions du Financement du Terrorisme. Il s'agit notamment de :

- Andragogie adaptée à la formation sur le Financement du Terrorisme ;
- Introduction Général au Financement du Terrorisme ;
- Evaluation des risques et politiques en matière de Financement du Terrorisme ;
- Utilisation du renseignement financier dans la Lutte contre le Financement du Terrorisme ;
- Utilisation efficace des Instruments de coopération internationale en matière de Financement du Terrorisme ;
- Stratégies et techniques d'enquête en matière de Financement du Terrorisme ;
- Poursuite du Financement du Terrorisme
- Gel, saisies et confiscations en matière de Financement du Terrorisme ;
- Jugement de l'Infraction de Financement du Terrorisme ;
- Sanctions financières ciblées ;
- Les outils et techniques du e-Learning.

Les présentations théoriques ont été couplées avec des cas pratiques où chaque participant s'est illustré en tant que formateur au bénéfice d'une catégorie professionnelle bien définie. En outre, les participants scindés en groupes, ont été invités à effectuer une animation en ligne, à travers un enregistrement vidéo portant sur une notion bien spécifique adressée à des représentants d'une structure nationale impliquée dans la LFT.

En conclusion, les présentations théoriques ont été couplées avec En conclusion, la Formation des formateurs sur le financement du Terrorisme a été un cadre de partage d'expériences entre intervenants et participants. Elle a permis en outre de mettre en évidence la nécessité de poursuivre les efforts de renforcement des

---

capacités au regard de l'évolution des modes opératoires et des canaux de dissimulations utilisées par les organisations terroristes pour mobiliser les ressources opérationnelles.

C'est pourquoi, les travaux ont été conclus sur l'impérative nécessité de privilégier les actions prioritaires suivantes : *le renforcement des capacités et de la formation des acteurs impliqués (1), l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les différentes agences et institutions (2), l'adaptation continue des cadres juridiques et opérationnels (3), et l'utilisation accrue des technologies avancées (4).* La mise en œuvre effective de ces recommandations nécessitera un engagement soutenu de toutes les parties prenantes concernées, ainsi qu'une volonté politique forte pour surmonter les obstacles institutionnels et opérationnels. C'est ainsi que *la règle des 3C (Coopération, Coordination, Collaboration) apparaît comme un fil conducteur essentiel pour maximiser l'efficacité des efforts de LFT.*

En définitive, pour mieux capitaliser les connaissances acquises pendant la formation, les acquis de la formation, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- Organiser au plus tôt les sessions de duplication de la présente formation en FT ;
- Apporter un soutien matériel et financier au pool de formateurs nationaux en FT du Burkina Faso, du Mali et du Niger, pour la mise en œuvre efficace desdites formations.

### ***III.1.2 Atelier de consultation du Mécanisme Intégré pour la Stabilité des Frontières en Afrique de l'Ouest***

La Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières a participé à un atelier de consultation organisé par une mission du Mécanisme Intégré pour la Stabilité des Frontières en Afrique de l'ouest (IBSM), qui s'était tenu le 26 septembre 2024 à l'hôtel Radisson BLU de Niamey.

Pour rappel, cette structure dont le Secrétariat exécutif se trouve à Dakar au Sénégal, est un mécanisme de coordination multilatérale développé conjointement par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), l'Office des Nations Unies contre le Terrorisme (ONCT), avec le soutien de plusieurs donateurs.

---

Cet atelier a regroupé outre la CENTIF, les représentants de plusieurs structures concernées par la question de la stabilité des frontières (Autorité du Développement Intégré des États du Liptako-Gourma, Haute autorité pour la protection des données à Caractère Personnel, Cabinet du Premier Ministre, Ministère des Affaires étrangères, Ministère de l'intérieur, Ministère de la Défense, Ministère de la Justice...etc). Et, il fait suite à la mission de Consultation et d'identification/confirmation des défis et des besoins en matière de Gouvernance et de Sécurité des Frontières effectuée du 23 au 27 septembre 2024, à Niamey au Niger par l'IBSM.

Il s'était alors agi de :

- Recenser les acteurs clés opérant déjà dans les zones frontalières, réaffirmer la volonté forte de soutenir et accompagner ces derniers, et d'analyser les principaux défis auxquels ils sont confrontés ;
- Identifier/confirmer les zones géographiques prioritaires qui nécessitent une attention particulière pour garantir la sécurité humaine ;
- Identifier les besoins et les priorités à l'échelle nationale en matière de stabilisation des frontières et de gestion intégrée des frontières et s'imprégner des différents textes et politiques cadrant la vision de l'Etat ;
- Discuter des perspectives de collaboration transfrontalières avec les autres pays dans la région.

La CENTIF a, tout au long de cet atelier qui a duré une journée, apporté toute son expertise sur les vulnérabilités qui caractérisent notre pays par rapport à la lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme au regard de l'étendue et à la porosité de nos frontières sur la question.

### **III.2 Renforcement des capacités des autres acteurs**

#### ***III.2.1 Atelier national de formation et de sensibilisation sur les risques d'exploitation des OBNL à des fins de financement du terrorisme***

La CENTIF a assisté l'Organisation des Nations Unies contre la Drogue et le Crime à animer un atelier national de formation et de sensibilisation sur les risques d'exploitation des OBNL à des fins de financement du terrorisme, du 13 au 15 août 2024, à Niamey au Niger.

---

L'objectif de cet atelier était de sensibiliser les pouvoirs publics et les OBNL opérant au Niger aux risques de financement du terrorisme associés aux OBNL et aux mesures de prévention en vigueur au Niger.

À cette fin, l'activité s'est concentrée sur les thèmes suivants :

- Une bonne compréhension de la problématique du financement du terrorisme et des risques liés aux OBNL susceptibles d'être exploitées à des fins de FT au Niger (Recommandation 8) et la compréhension de la réglementation en vigueur et des mesures préventives à adopter ;
- L'importance de mettre en place des mesures ciblées, proportionnées et fondées sur les risques pour faire face aux risques de financement du terrorisme pour les OBNL, conformément à l'approche fondée sur les risques ;
- Une méthodologie d'encadrement des OBNL en matière de FT, ne perturbant pas leur fonctionnement normal.

Cet atelier national de formation a regroupé 35 participants représentant les institutions nationales en charge de l'encadrement des OBNL, la CENTIF du Niger et les représentants des OBNL (ONG, Société Civile et Associations).

Huit modules ont été présentés aux participants et les discussions ont conduit à l'élaboration de mesures de prévention applicables aux OBNL et des recommandations ont été formulées pour un suivi et des actions appropriés de la part des autorités/OBNL.

La CENTIF a divisé son intervention en 3 points, la stratégie nationale LBC/FT, l'évaluation nationale des risques et l'évaluation mutuelle, et le cadre juridique et institutionnel des ONG.

L'ONUDD a présenté le module 4 axé sur la recommandation 8 du GAFI et ses dernières modifications (de 2002 à 2023) sur les risques de FT des OBNL. Un accent particulier a été mis sur les processus d'évaluation des risques des OBNL ainsi que sur les mesures d'atténuation du secteur en relation avec les interventions des OBNL (humanitaires, culturelles, éducatives, etc.). L'accent a également été mis sur les bonnes pratiques, qui ont donné lieu à de nombreux échanges et discussions entre les OBNL et l'administration de tutelle, notamment sur des cas précis d'entités dont

---

les activités ont été suspendues après une enquête révélant des actes de financement du terrorisme.

L'activité a également bénéficié de la présentation du Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) sur l'accès humanitaire et plus particulièrement sur les mesures prises par les nouvelles autorités du pays et leur impact sur l'accès humanitaire. OCHA a également partagé les mesures de prévention, de contrôle et de gestion des risques mises en place par les acteurs humanitaires afin que les ressources, biens et services humanitaires ne profitent pas aux groupes armés affiliés.

A l'issue de chaque présentation, les participants ont posé des questions d'éclaircissement auxquelles les animateurs ont donné des éléments de réponses.

### ***III.2.2 Session de formation des Experts fiscaux sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme***

La CENTIF a organisé à Niamey, une session de formation en matière de LBC/FT/P, à l'attention des Experts fiscaux de la Direction Générale des Impôts (DGI), le 19 septembre 2024.

L'objectif général de cette session est le renforcement des capacités des Experts fiscaux, en vue de favoriser une meilleure implication de la Direction Générale des Impôts dans la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération.

Ses objectifs spécifiques sont de :

- Former et sensibiliser les Experts fiscaux sur la nécessité de la coopération et de la coordination nationales en matière de LBC/FT/P ;
- Amener les Experts fiscaux à s'intéresser également aux opérations pouvant être liées au BC/FT/P dans l'exécution de leurs tâches.

Il s'agissait d'encourager les services chargés notamment des enquêtes fiscales, du contrôle et de la gestion du cadastre à repérer non seulement les infractions à la réglementation fiscale mais également des opérations liées au BC/FT/P.

Ainsi, à l'issue de la formation, les services compétents susvisés devraient pouvoir transmettre à la CENTIF, dans le cadre de la coopération et de la coordination nationales, des informations sur des opérations suspectes.

---

A cet égard, la session de formation a porté sur les modules suivants :

- Notions de blanchiment des capitaux, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération ;
- Missions et attributions de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières ;
- Coopération et coordination nationales en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération ;
- Importance de la Direction Générale des Impôts dans la LBC/FT/P.

A l'issue de chaque présentation, les Experts fiscaux ont posé des questions d'éclaircissement auxquelles les animateurs de la CENTIF ont donné des réponses.

---

## CONCLUSION

Au cours du troisième trimestre de l'année 2024, il a été observé une accélération du nombre de DOS, en liaison avec la redynamisation des activités déclaratives des institutions bancaires.

Les défaillances en matière de déclaration de soupçon sont toujours relevées au niveau des sociétés nationales de transfert rapide d'argent, des agréés de change manuel, des OBNL ainsi que des entreprises et professions non financières désignées (EPNFD). Cette situation constitue toujours un défi pour la CENTIF.

A cet égard, la CENTIF entend poursuivre l'intensification de ses activités de sensibilisation et de formation des acteurs impliqués dans la LBC/FT. Celles-ci figurent en bonne place dans le plan d'actions de la Stratégie Nationale de LBC/FT/P au titre de la période 2022-2024, adopté par le Décret n° 2022-487/PRN/MF du 10 juin 2022.

Des activités de renforcement des capacités des assujettis, qui sont inscrites dans le plan d'actions du Rapport d'Evaluation Nationale des Risques de Financement du Terrorisme sont également en cours de mise en œuvre.

---

## ANNEXE

Tableau n°1 : Répartition du nombre de DOS et saisines par Entité déclarante au cours du trimestre sous revue

	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Etablissements de Crédit	76	36 089 370 333
Systemes Financiers Décentralisés	00	
Compagnies d'assurances	00	
Professions juridiques indépendantes	00	
Agents immobiliers	00	
Organisations non gouvernementales	00	
Régies Financières	00	
Saisines nationales	0	
Saisines internationales	05	
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>	<b>36 089 370 333</b>

Sources : CENTIF NIGER

Tableau n°2 : Répartition du nombre de DOS reçues au cours du trimestre par infraction sous-jacente\*

Infractions sous-jacentes	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Trafic de drogue		
Escroquerie		
Corruption		
Fraude fiscale	41	18 044 685 167
Fraude douanière	1	360 893 703
Infraction à la réglementation des relations financières extérieures	8	3 608 937 033
Enrichissement illicite	9	4 330 724 440
Trafics illicites de migrants et/ou d'êtres humains	2	1 082 681 110
Cybercriminalité		1 443 574 813
Trafic d'êtres humains		
Vol et recel		
Trafic illicite d'or	15	7 217 874 067
Autres (association de malfaiteurs, déclarations mensongères et escroquerie)		
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>36 089 370 333</b>

Sources : CENTIF NIGER

\*Il s'agit des premiers indices

Tableau n° 3 : Répartition du nombre de DOS transmises au Procureur au cours du trimestre par infraction sous-jacente

---

	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Trafic de drogue		
Escroquerie		
Corruption		
Faux et usages de faux ; Infraction à la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA ; enrichissement illicite ; soustraction frauduleuse à l'établissement de l'impôt et blanchiment de capitaux.	02	8 145 339 404
Cybercriminalité		
Trafic d'êtres humains		
Vol et recel		
Trafic illicite d'or		
Autres		
<b>TOTAL</b>	<b>02</b>	<b>8 145 339 404</b>

Sources : CENTIF NIGER

Tableau n° 4 : Traitement des DOS et saisines au cours du trimestre sous revu

	<b>Nombre</b>	<b>Montant (millions de FCFA)</b>
DOS classées		
DOS et saisines en cours de traitement	1 227	
Rapports transmis au Procureur	02	8 145 339 404
Dossiers disséminés auprès d'autres autorités compétentes	01	2 779 781 900
Saisines traitées (Demandes d'informations internationales)	01	
Saisines Nationales traitées	02	

Sources : CENTIF NIGER

Tableau n° 5 : Etat des échanges avec les cellules de renseignements financiers étrangères

<b>Zone géographique</b>	<b>Nombre de demandes d'informations reçues</b>	<b>Nombre de réponses reçues</b>	<b>Nombre de demandes d'informations transmises</b>	<b>Nombre de réponses transmises</b>
Autres pays de l'UEMOA	01	03	00	01
Afrique de l'Ouest hors UEMOA	00	01	00	00
Autres régions de l'Afrique	00	00	00	00
Amérique	00	00	00	00
Europe	00	00	00	00
Asie	00	00	00	00
<b>TOTAL</b>	<b>01</b>	<b>04</b>	<b>00</b>	<b>01</b>

Sources : CENTIF NIGER